



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 23 février 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame la conseillère Louise Poirier.

**CE-2005-235**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 9 ET 16 FÉVRIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 9 et 16 février 2005 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2005-236**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 25 088,78 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 206 652,77 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 6 611,05 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 4 - 431 328,53 \$ ET 51 - 19 120 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 4 et 51 :

| <b>Numéro de la liste</b>       | <b>Description</b>               | <b>Montant</b> | <b>Période</b>               |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------------|
| Liste PA numéro 6               | Pièces de comptes à payer        | 25 088,78 \$   | 7 au 11 février 2005         |
| Liste PD numéro 6               | Pièces de comptes à payer        | 206 652,77 \$  | 7 au 11 février 2005         |
| Liste des réquisitions numéro 5 | Pièces de comptes à payer        | 6 611,05 \$    | 7 au 11 février 2005         |
| Liste des embauches numéro 4    | Embauche de personnel temporaire | 431 328,53 \$  | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste des embauches numéro 51   | Embauche de personnel temporaire | 19 120,00 \$   | 31 janvier au 4 février 2005 |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-237**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-05 – 1 194 826,86 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-05, d'un montant total de 1 194 826 86 \$, pour la période du 3 au 9 février 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-238\***      **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-1847 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2005 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2005-2006-2007**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* a approuvé le budget 2005 et le plan triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2005, 2006 et 2007 par sa résolution numéro CM-2004-1138;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur cléricale s'est produite lors de la confection des résolutions numéros CE-2004-1847 et CM-2004-1138 en y inscrivant le montant 21 868 000 \$ plutôt que 21 898 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais désire amender son programme d'immobilisations 2005, 2006 et 2007 par sa résolution numéro CA-2005-6 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-1847 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-1138 pour remplacer le montant de 21 868 000 \$ par 21 898 000 \$.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement du programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2005, 2006 et 2007 en ajoutant les projets suivants :

- Pour l'année 2005, une somme de 100 000 \$ pour réaliser les études et analyses relatives d'une part, au projet d'utilisation de l'accotement de l'autoroute A-50 et d'autre part, à la problématique du terminus King Edward à Ottawa.
- Pour l'année 2006, une somme de 5 000 000 \$ pour la mise en œuvre des travaux à l'égard du terminus d'Ottawa.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-239

**SOUSSION 2005 SP 010 - BELL CANADA - INSCRIPTION PAR RECONNAISSANCE VOCALE INTERACTIVE (RVI) - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 85 981,18 \$ - CONTRAT DE DEUX ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 100, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7S2, Montréal, Québec, H3B 4L1, pour l'inscription des résidents aux activités du Module de la culture et des loisirs en utilisant la technologie RVI (reconnaissance vocale interactive) pour un montant de 85 981,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 janvier 2005 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> avril 2005 et se terminera le 31 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets des années 2006 et 2007 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                              |
|-----------------|----------------|---|
| 70030-419-48300 | 28 031,25 \$   | Carte accès Gatineau et ludik autres prof./adm. |
| 04-13593        | 2 249,51 \$    | TVQ à recevoir ristourne                        |
| 04-13493        | 1 962,19 \$    | TPS à recevoir ristourne                        |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-240

**EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE GATINEAU ET DU SALON JEAN-ALIE AU TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS DE LANCEMENT DU MOIS DE L'AUTISME EN OUTAOUAIS - 30 MARS 2005 - 600 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Trait d'Union Outaouais inc. organise le lancement du mois de l'autisme en Outaouais à la maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a demandé une exemption du coût de location applicable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption du coût de location pour la salle Gatineau et le salon Jean-Alie au Trait d'Union Outaouais inc. pour la tenue du lancement du mois de l'autisme en Outaouais, le 30 mars 2005.

Cette exemption représente un montant de 600 \$.

Adoptée

CE-2005-241

**SERVITUDE DE NON-ACCÈS - LOTS NUMÉROS 3 070 138 ET 3 070 107 LONGEANT LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE - LES PLACEMENTS DAROSY INC. - PROJET RÉSIDENTIEL LES HAUTEURS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2004-422 adoptée le 20 avril 2004, a approuvé le projet d'opération cadastrale et le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les phases 1 à 7 du projet résidentiel Les Hauteurs déposés par Construction Chartro, Les Placements Darosy inc. et monsieur Pierre Dagenais;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce plan, une servitude de non-accès est prévue en bordure du boulevard La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme recommande de procéder à la signature de la servitude de non-accès :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'acte notarié préparé par M<sup>c</sup> Mario Patry, notaire, pour l'obtention d'une servitude de non-accès sur les lots numéros 3 070 138 et 3 070 107 du cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

Adoptée

CE-2005-242\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 3 312 768 - RUE BÉDARD - MONSIEUR MICHEL STOICA - 20 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, la mise en vente a été dûment publiée et qu'une offre rencontrant les attentes de la Ville a été faite sur ledit lot numéro 3 312 768 au prix de l'évaluation de la valeur marchande établie par Gilles Simard, évaluateur agréé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. de vendre le lot numéro 3 312 768, cadastre du Québec à monsieur Michel Stoica ou ses ayants droit, au prix soumis de 20 000 \$ + TPS et TVQ si applicables, aux conditions de l'acte de vente type de la Ville, prévoyant entre autres, un droit de possession préalable pour préparation du site et un dépôt de 10 % pour garantir les obligations de l'acheteur;
2. d'autoriser le notaire à verser une rétribution de 3 % au courtier Services immobiliers Express à même le produit de la présente vente à la signature de l'acte de vente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de disposition de propriétés le montant de 648,15 \$ afin de payer les frais de courtage relatif à cette vente et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La Ville conserve un droit de rachat en cas de défaut de l'acheteur de construire un bâtiment résidentiel unifamilial conforme aux règlements applicables dans un délai de 12 mois de l'acte de vente.

La présente vente est faite conformément à la Politique d'aliénation des immeubles municipaux article 8.2 immeuble destiné au grand public – valeur marchande conventionnelle.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT   | DESCRIPTION                                 |
|-----------|-----------|---|
| 62910-419 | 648,15 \$ | Transactions immobilières autres prof./adm. |
| 04-13493  | 42,00 \$  | TPS à recevoir ristourne                    |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|-----------|-----------|-----------|---|
| 01-74210  | 648,15 \$ |           | Disposition actifs - Propriétés // autres prof./adm |
| 62910-419 |           | 648,15 \$ | Transactions immobilières // autres prof./adm       |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-243\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 3 295 331 - 59, RUE CARON - MONSIEUR RODOLPHE HUNEAULT - 550 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 3 295 331 d'une superficie de 21,1 m<sup>2</sup> et que ce terrain n'est d'aucune utilité à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 59, rue Caron (lot numéro 1 085 198) occupe ledit lot depuis plusieurs années et offre d'acquérir ledit lot à sa valeur marchande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation de Charles Lepoutre, évaluateur agréé, en date du 23 juillet 2004, établit la valeur marchande du lot numéro 3 295 331 à 550 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain résiduel n'a pas à être publié à des fins de vente, le tout en conformité avec l'article 7-1-2 de la politique sur l'aliénation des biens immobiliers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 3 295 331 à monsieur Rodolphe Huneault, ses successeurs ou ses ayants droit au prix de 550 \$ + TPS et TVQ si applicables. La vente est faite sans la garantie pour défauts cachés.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-244\*

**ORDRE DE GATINEAU - FORMATION DU COMITÉ INTERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Ordre de Gatineau est un événement d'envergure qui s'inscrit dans la grande tradition canadienne des prix de mérite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Ordre de Gatineau honore les citoyens de tous les horizons s'étant illustrés dans un champ d'activités municipales, provinciales, nationales ou internationales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de confier au comité interne de l'Ordre de Gatineau la responsabilité de coordonner le premier gala de l'Ordre de Gatineau.

Le comité interne sera composé des personnes suivantes :

- Un membre du conseil municipal
- Deux représentants du Service des communications;
- Un représentant du Service du greffe

Le comité interne pourra s'adjoindre les personnes-ressources pour la sélection des candidats.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-245**

**AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2005 DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 521,85 \$ à l'ordre de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT     | DESCRIPTION                   |
|-----------|-------------|-------------------------------|
| 11100-494 | 4 521,85 \$ | Conseil municipal cotisations |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-246**

**SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue Des Braves-du-coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                              |
|-----------|---------|--|
| 11408-972 | 200 \$  | Denise Laferrrière - de Hull subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-247**

**SUBVENTION DE 200 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Frantz Jacques, intervenant pour l'Appart Adojeune, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 50 \$   | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11412-972 | 50 \$   | Joseph De Sylva - du Versant subventions         |
| 11403-972 | 50 \$   | Richard Jennings - de Deschênes subventions      |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-248**

**SUBVENTION DE 1 200 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dépense de 1 200 \$ pour l'achat de cadeaux et de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 2 au 26 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT  | DESCRIPTION                                 |
|-----------|----------|---|
| 72250-694 | 1 200 \$ | Animation et lettres articles promotionnels |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT    | CRÉDIT   | DESCRIPTION   |
|-----------|----------|----------|---|
| 11415-972 | 1 200 \$ |          | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche // subventions |
| 72250-694 |          | 1 200 \$ | Animation et lettres // articles promotionnels      |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-249**

**SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB LES ÂÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club Les Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                              |
|-----------|---------|--|
| 11412-972 | 200 \$  | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11410-972 | 400 \$  | Thérèse Cyr - des Riverains subventions  |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-250**      **FORMATION - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -  
10 MARS 2005 - PAUL MORIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer à un cours de formation intitulé « Le mariage civil et l'union civile » qui aura lieu à Drummondville le 10 mars 2005 pour une dépense maximale de 750 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 281,81 \$ à l'ordre de la Fédération Québécoise des Municipalités, 2954, boulevard Laurier, bureau 560, Sainte-Foy, Québec, G1V 4T2, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                     |
|-----------------|----------------|--|
| 11100-311-30020 | 750 \$         | Conseil municipal congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-251**      **SUBVENTION DE 400 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Relais des jeunes gatinois, à l'attention de monsieur Guylain Hotte, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 6J3, à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire au parc St-René.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11414-972    | 400 \$         | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-252**      **SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Serge Farley, 808, rue Bordeleau, Gatineau, Québec, J8L 3Y9, à titre de subvention pour le 21<sup>e</sup> gala Mérite Jeunesse qui se tiendra le 2 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                         |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972    | 150 \$         | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée



CE-2005-253

**SUBVENTION DE 60 \$ - LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de La Soupière de l'amitié de Gatineau, à l'attention de madame Catherine Filion, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour la location du chalet du Lac-Beauchamp dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 14 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11414-972    | 60 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-254

**SUBVENTION DE 75 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour l'album des finissants 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                         |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972    | 75 \$          | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-255

**SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de madame Anne Charette, Case postale 2534, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le club de patinage artistique de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11416-972    | 500 \$         | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-256

**SOUSSION 2005 SI 052 - STELLAIRE CONSTRUCTION INC. - PONT BRADY - RÉPARATION DALLE ET CULÉE CREUSE - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE - 66 714,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Stellaire Construction Inc., 100, rue des Grands Lacs, St-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 2K1, pour les travaux de réparation de la dalle et culée creuse du pont Brady, pour la somme de 66 714,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|-----------------|----------------|---|
| 39420-521-48310 | 62 654,50 \$   | Dépenses recouvrables d'un tiers –<br>Autres travaux entr. rép./infras. |
| 04-13493        | 4 060,00 \$    | TPS à recevoir ristourne  |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 01-43991     | 62 654,50 \$ |               | Rec. de tiers autres travaux – Taxable //<br>entr. rép./infras             |
| 39420-521    |              | 62 654,50 \$  | Dépenses recouvrables d'un tiers –<br>Autres travaux // entr. rép./infras. |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2005.

Adoptée

CE-2005-257

**SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des Résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Alain Pilon, président, 49, rue du Frimas, Gatineau, Québec, J9A 3J9, à titre de subvention pour la 15<sup>e</sup> édition du Festi Mahg et Tournoi Novice Kiwanis du 13 au 22 février prochain.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11404-972    | 500 \$         | Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2005.

Adoptée

CE-2005-258

**SUBVENTION DE 350 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de madame Paulette Wells, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les activités de fin d'année des élèves handicapés, en difficulté d'apprentissage et provenant de milieux défavorisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11415-972    | 100 \$         | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11414-972    | 100 \$         | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11413-972    | 100 \$         | Richard Côté - de Bellevue subventions           |
| 11412-972    | 50 \$          | Joseph De Sylva - du Versant subventions         |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2005.

Adoptée

CE-2005-259

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - LE 27 FÉVRIER 2005 - 40 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ DE MONSIEUR LE CONSEILLER PAUL MORIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Paul Morin, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à participer à une activité organisée au profit de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, le 27 février 2005.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Paul Morin à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Micheline Chénier, 231, boulevard Maloney Ouest, Case postale 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11415-972    | 10 \$          | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11414-972    | 10 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11412-972    | 10 \$          | Joseph De Sylva - du Versant subventions         |
| 11411-972    | 60 \$          | Paul Morin - des Promenades subventions          |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2005.

Adoptée

CE-2005-260

**SUBVENTION DE 850 \$ - KESKINADA LOPPET - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de Keskinada Loppet - Gatineau 55 Inc., à l'attention de monsieur Philippe Lebel, Case postale 1554, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à titre de subvention pour la promotion du ski de fond en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11417-972 | 75 \$   | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions       |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11411-972 | 50 \$   | Paul Morin - des Promenades subventions          |
| 11410-972 | 25 \$   | Thérèse Cyr - des Riverains subventions          |
| 11408-972 | 50 \$   | Denise Laferrrière - de Hull subventions         |
| 11406-972 | 500 \$  | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions   |
| 11403-972 | 100 \$  | Richard Jennings - de Deschênes subventions      |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2005.

Adoptée

CE-2005-261

**SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE INTER-SECTION H.A.G. - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Inter-Section H.A.G., à l'attention de madame Geneviève Deschênes, 57, rue Du Couvent, local 105, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour les activités du centre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                 |
|-----------|---------|---|
| 11401-972 | 50 \$   | André Levac - d'Aylmer subventions          |
| 11403-972 | 50 \$   | Richard Jennings - de Deschênes subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2005.

Adoptée

CE-2005-262

**SUBVENTION DE 325 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur André Lachapelle, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper de doré annuel qui aura lieu le 5 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 250 \$  | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11410-972 | 25 \$   | Thérèse Cyr - des Riverains subventions          |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2005.

Adoptée

CE-2005-263

**SUBVENTION DE 525 \$ - UNITÉ RÉGIONAL DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - TOURNOI DE CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE BOCCIA - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Baril, responsable du comité de financement, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, à titre de subvention pour le tournoi québécois de Boccia organisé conjointement par l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux, l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais et le club régional Les Dragons Rouges Outaouais, qui aura lieu du 3 au 5 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION   |
|-----------|---------|---|
| 11418-972 | 75 \$   | Yves Ducharme - maire subventions                         |
| 11406-972 | 25 \$   | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions            |
| 11417-972 | 25 \$   | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions                |
| 11416-972 | 25 \$   | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions              |
| 11415-972 | 25 \$   | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions          |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions          |
| 11412-972 | 50 \$   | Joseph De Sylva - du Versant subventions                  |
| 11411-972 | 75 \$   | Paul Morin - des Promenades subventions                   |
| 11410-972 | 25 \$   | Thérèse Cyr - des Riverains subventions                   |
| 11409-972 | 25 \$   | Simon Racine - de Limbour subventions                     |
| 11408-972 | 25 \$   | Denise Laferrière - de Hull subventions                   |
| 11407-972 | 25 \$   | Pierre Philion - de Saint-Raymond/Vanier subventions      |
| 11405-972 | 25 \$   | Marc Bureau - de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11403-972 | 25 \$   | Richard Jennings - de Deschênes subventions               |
| 11401-972 | 25 \$   | André Levac - d'Aylmer subventions                        |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2005.

Adoptée

CE-2005-264

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK ROUSSE AU POSTE D'ÉVALUATEUR AGRÉÉ AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement le poste d'évaluateur agréé au Service d'évaluation et des transactions immobilières et ce, pour une période de neuf mois, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Patrick Rousse au poste d'évaluateur agréé au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

La période de l'engagement temporaire de M. Rousse a été établie du 21 février au 21 novembre 2005.

Le salaire de monsieur Patrick Rousse sera celui de la classe X, 9<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|-----------|-----------|-----------|---|
| 15120-411 | 42 600 \$ |           | Confection du rôle d'évaluation // Serv. prof. et génie |
| 15120-132 |           | 42 600 \$ | Confection du rôle d'évaluation // temp./blancs         |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-265

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR STÉPHANE BRODEUR À TITRE DE RÉGULIER SANS AFFECTATION, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de régulier sans affectation au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Stéphane Brodeur à titre de régulier sans affectation au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Brodeur est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brodeur sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-266

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, la direction de ce service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un technicien soit acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un technicien au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 11 février 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-132 – Traitement des eaux – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-267

**PERMANENCE DE MADAME JULIE CHÂTEAUVERT AU POSTE DE RESPONSABLE FÊTES ET FESTIVALS AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Châteauvert a été promue à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2004-261 adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 19 février 2004 et a complété sa période d'essai de 12 mois le 19 février 2005 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Julie Châteauvert au poste de responsable fêtes et festivals au Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 19 février 2005.

Adoptée

CE-2005-268

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR JEAN LEFEBVRE À TITRE DE SURVEILLANT DE CHANTIER AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler les fonctions de surveillant de chantier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jean Lefebvre à titre de surveillant de chantier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration – Édifices – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-269

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR CHRISTIAN MAHEUX AU POSTE DE LIEUTENANT INSPECTEUR-ENQUÊTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annie Bilodeau, lieutenant inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie, a démissionné de son poste le 15 septembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement de monsieur Christian Maheux au poste de lieutenant inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie en remplacement du lieutenant inspecteur-enquêteur Annie Bilodeau, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

M. Maheux ne sera pas assujéti à une période d'essai compte tenu qu'il a déjà complété avec succès une période d'essai de six mois, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-113 – Protection incendie – Prévention des incendies – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-270**

**DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GODIN AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-François Godin, agent-patrouilleur à l'essai au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a remis une lettre confirmant qu'il quittera la Ville de Gatineau le 4 février 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend note que monsieur Jean-François Godin a quitté la Ville de Gatineau le 4 février 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Godin les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Godin de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

**CE-2005-271**

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-1361

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 103156**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2005-193 autorisait le Service des ressources humaines à procéder au congédiement de l'employé 103156;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective des cols blancs applicable à l'employé 103156 prévoyait à l'article 16.01 l'envoi d'un avis à l'employé et à son syndicat énonçant les motifs justifiant de procéder à son congédiement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis en question fut dûment acheminé à l'employé 103156 en date du 11 février 2005 ainsi qu'à son syndicat indiquant l'intention de procéder à son congédiement en date du 17 février 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de cet avis, le représentant syndical de l'employé 103156 a contacté le directeur des ressources humaines afin de faire valoir des arguments pour une réduction de la mesure choisie;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentations faites par le syndicat n'ont pas su changer la décision de procéder au congédiement de l'employé 103156;

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs énoncés dans l'avis envoyé le 11 février 2005 à l'employé et son syndicat à l'appui du congédiement s'avèrent et demeurent fondés et ce, malgré les représentations faites par le représentant syndical :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité congédie l'employé 103156.

Adoptée



CE-2005-272

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT ET DE L'AQUEDUC SUR LA RUE DUBERGER - C-02-57 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS - REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT SUR LA RUE CAVALIÈRE - C-02-54 - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA RUE DES FLANDRES - C-02-55 - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR ET REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT ET DE L'AQUEDUC SUR LA RUE SAINT-ARTHUR - C-02-56 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN - 65 780,69 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-638 adoptée le 21 mai 2002 a retenu les services de la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. pour préparer les plans, cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs au remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Duberger – contrat numéro 02-57 – remplacement de l'égout sur la rue Cavalière – contrat numéro 02-54 – remplacement de l'aqueduc sur la rue des Flandres – contrat numéro 02-55 – et remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Saint-Arthur – contrat numéro 02-56 au montant de 132 000 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande un montant de 65 780,69 \$ incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour préparer les plans, cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence des susdits travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 65 780,69 \$ incluant les taxes, à la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. se rapportant aux travaux de remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Duberger – contrat numéro 02-57 – remplacement de l'égout sur la rue Cavalière – contrat numéro 02-54 – remplacement de l'aqueduc sur la rue des Flandres – contrat numéro 02-55 – et remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Saint-Arthur – contrat numéro 02-56.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|--------------------|--------------|---|
| 18-40017-002-48302 | 11 167,59 \$ | Honoraires professionnels travaux d'ingénierie // Honoraires professionnels - Aqueduc |
| 18-40017-001-48303 | 50 609,93 \$ | Honoraires professionnels travaux d'ingénierie // Honoraires professionnels - Égout   |
| 04-13493           | 4 003,17 \$  | TPS à recevoir ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2005.

Adoptée

CE-2005-273

**ACCEPTATION GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET COMITÉ DE SÉLECTION - SOUMISSION 2005 SP 011 - COMPLEXE AQUATIQUE SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération faisant partie des documents d'appel d'offres public pour le complexe aquatique du secteur d'Aylmer volet en mode de réalisation "partenariat public-privé" comprenant la planification, la conception, la construction, le financement, la gestion du programme aquatique et des installations dudit complexe.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Louis-Paul Guindon, Module de la culture et des loisirs; Michel Phillon, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Michel Tremblay, Module de l'administration et des finances; André Côté, Service des finances servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Claude Doucet, Module de l'aménagement et du développement du territoire; Réjean Martineau, Service d'urbanisme, (ou un remplaçant à être désigné par Claude Doucet) servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Gilles Sabourin, Centre de services d'Aylmer; Luc Bard, Centre de services d'Aylmer servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Roland Morin, Module des travaux publics et de l'environnement; André Cadieux, Service de la gestion des édifices et de l'électricité servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- M<sup>e</sup> Mario Paulhus, avocat externe;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2005-274

**BAIL ENTRE SYSTÈMES INFLUATEC SYSTEMS INC. ET LA VILLE DE GATINEAU - OFFRE DE RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**un bail a été signé entre la firme Systèmes Influatec Systems Inc. et la Ville de Gatineau pour la location d'espaces de bureau situé au 25, rue Laurier pour une durée de 53 mois (du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 1<sup>er</sup> octobre 2008);

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 15 septembre 2004, la firme Systèmes Influatec Systems Inc. quittait les lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.3 du bail prévoit une clause de défaut représentant trois mois de pénalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 31 225,32 \$ était réclamée à la firme Systèmes Influatec Systems Inc. pour la location d'espaces de bureau (pour les mois de novembre et décembre 2004) et les frais de location d'espaces de stationnement (pour les mois d'octobre à décembre 2004);

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Systèmes Influatec Systems Inc. offre de payer la somme de 14 866,76 \$, soit un mois de loyer sur deux et un mois de stationnement sur trois;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter la présente offre de règlement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de règlement pour la somme de 14 866,76 \$.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**MADAME JOCELYNE HOULE**  
 Maire suppléante et vice-présidente  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
 Greffier et secrétaire  
 Comité exécutif